**Zeitschrift:** Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École

fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 12 (1955)

**Heft:** 12

**Artikel:** Ménageons notre estomac!

Autor: Pellaud, Fr.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-996879

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Article 11. — Transmission à des tierces personnes. — La transmission d'ouvrages prêtés à des tierces personnes — aussi dans le cadre de l'E.F.G.S. — n'est pas permise et, dans l'intérêt même d'un contrôle sérieux de la bibliothèque, il est indispensable d'y renoncer. Dans des cas exceptionnels et fondés, la bibliothèque doit en être immédiatement informée afin que les reports d'inscription puissent être effectués sans netand.

#### III. Prêt et expédition à l'extérieur

Anticle 12. — Dispositions générales. — A la demande écrite des intéressés, des ouvrages de littérature spécialisée (v. article 1) peuvent être remis à tître de prêt également à l'extérieur. La demande munie de l'adresse exacte de l'expéditeur doit être adressée à la bibliothèque de l'E.F.G.S. Les intéressés inconnus du bibliothècaire sont priés de citer une référence à l'appui de leur demande. Les frais de port du retour sont à la charge du bénéficiaire. Le bon d'accusé de réception, joint à chaque envoi, doit être immédiatement rempli, signé et retourné à la bibliothèque de l'E.F.G.S. L'article 10 est également applicable aux bénéficiaires de l'extérieur.

Article 13. — Délai de prêt. — Le délai de prêt est fixé à 1 mois. Passé ce délai, les ouvrages prêtés doivent être réexpédiés, bien emballés et affranchis, sans autre avis de la part de la bibliothèque. Les requêtes tendant à obtenir une prolongation de délai doivent être adressées avant l'échéance de celui-ci. Si aucune réponse n'est donnée à ces requêtes, elles doivent être considérées comme acceptées.

Article 14. — Sommations. — Les frais éventuels de sommation pour la restitution d'ouvrages sont à la charge du bénéficiaire fautif. Si dans un délai de huit jours après la dernière sommation par lettre recommandée, il n'est pas donné suite à celle-ci, les autorités locales compétentes en seront informées. L'utilisation des moyens légaux de répression demeure réservée.

## Résultats fournis par l'examen des électro-encéphalogrammes et des clichés radiographiques du crâne des boxeurs

Revenant, une fois de plus, sur le problème des accidents de la boxe et de leur dépistage par l'électro-encéphalographie, A. Ravina analyse dans «Presse médicale» 1955, No 21, plusieurs travaux étrangers (résumés dans Bruxelles-Médical No 24, 1955). Le plus important est celui de Kaplan et Browder qui porte sur 1043 boxeurs professionnels. L'enquête pratiquée a consisté en observations directes faites au cours de combats, en une analyse minutieuse des coups portés et aux examens électro-encéphalographiques multiples. Au cours des rencontres ellesmêmes, plusieurs observateurs notaient l'état physique et le style des combattants, le nombre des coups échangés et leurs conséquence. Tous les matches étaient filmés en totalité et étudiés, ensuite, au ralenti. Les boxeurs, dès leur descente du ring, étaient examinés du point de vue de leurs réactions physiques et psychiques par des médecins qualifiés.

Cette enquête a permis aux auteurs américains de confirmer une série de faits déjà signalés. Ils ont vus notamment que les électro-encéphalogrammes les plus perturbés appartienment aux pugilistes les moins brillants; ils en ont conclu qu'on ne peut obtenir de bons résultats dans la pratique de la boxe que si l'on a un tracé strictement normal.

En incitant à faire pratiquer des examens médicaux plus fréquents et plus précis, ces recherches sont de nature à faire très sensiblement diminuer les accidents de la boxe, principalement les complications tardives. En outre, depuis que l'attention de l'opinion publique a été attirée sur cette question, les commissions sportives ont pris — du moins aux Etats-Unis — d'excellentes mesures: Augmentation de la taille et du poids des gants de boxe, modifications apportées au tapis du ring, soins pris à égaliser les forces, arrêt du match en cas d'infériorité notoire. Une autre amélioration réside dans le fait que la Fédération de boxe s'est arrogée le droit de retirer la licence dès que des troubles pathologiques se manifestent.

Par ailleurs, l'examen radiologique du crâne permet d'attirer l'attention sur les dangers que peut faire courir une minceur osseuse particulière: il semble montrer que les traumatismes répétés sont capables d'entraîner un épaississement de certains os, conclut H. Revina.

Dr Scheurer.

43 ans de Pro Juventute, 43 ans de luttes, d'iniatives, de bienfaits pour nos jeunes.

# Ménageons notre estomac!

On dit souvent d'un homme qu'il a mauvais caractère ou qu'il est de mauvaise humeur, alors que c'est, en réalité, son estomac qui est malade!

Ce pauvre estomac auquel on inflige tant d'excès de toute sorte, depuis ces trop fameux «gueuletons» qui ponctuent notire trop sociable existence jusqu'à l'empoisonnement systématique par l'alcoolisme sous toutes ses formes et l'usage immodéré des stupéliants, tels que la nicottine et autres excitants de la même veine!

Il y a aussi les «goinfreries» inconsidérées des aliments les plus divers — chauds ou froids, gras ou maigres — le tout copieusement arrosé des liquides les plus variés!

Et l'on voudrait, après cela, que notre brave estomac, cet extraordinaire et si délicat laboratoire, ne subisse aucun dérèglement, on s'étonne d'aigreurs, de coliques, de constipation, d'étourdissements ou de vapeurs!

Pauvres insensés que nous sommes!

Si nous savions combien la vie serait plus belle pour nous-même et pour tous ceux qui nous entourent, il y a belle lunette que nous aurions adopter un régime de vie plus ascétique et plus naturel!

Ménageons notre estomac!

Fr. Pellaud.

#### L'histoire du mois par la Peco and S.A.

Y a un gars, drôlement gai et tordu qui, en titubant, débouche d'un cabaret. Juste devant la porte, il n'a que le temps de se raccrocher à un autre gars en grand uniforme. Il lui demande d'une voix pâteuse:

— P...port...portier..., ap.. appelez-moi un taxi! Le galonné, tout en essayant de se dégager, répond d'un air outré:

— Je suis pas portier, j'suis amiral!

Alors le pochard, sans s'émouvoir:

— Te fâches pas, l'ami, appelle-moi un de tes bateaux!